

## ASSOCIATION SIPAR

Association Loi de 1901 Reconnue - « Association de Bienfaisance »

Siège social : 16 rue Champ Lagarde – 78 000 VERSAILLES

SIRET 33208893900043 – APE 88.99B

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION SIPAR,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION SIPAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 mai 2026

**CMS EXPERTS ASSOCIES**

**Claude CORNUOT**

Commissaire aux Comptes Associé

## Bilan au 31 décembre 2025

<b>BILAN ACTIF</b> <i>montants en €</i>	<b>Brut</b>	<b>Amort. Provisions</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Frais d'établissement</b>	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits assimilés	0	0	0	0
Autres immos incorporelles / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriel	0	0	0	0
Autres immos incorporelles / Avances et acomptes	28 361	27 972	389	622
<b>Immobilisations corporelles</b>	28 361	27 972	389	622
<b>Biens reçus en legs destinés à être cédés</b>				
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	8 191	0	8 191	4 871
Autres immobilisations financières	4 088	0	4 088	4 334
<b>Immobilisations financières</b>	12 280	0	12 280	9 204
<b>Actif immobilisé</b>	40 641	27 972	12 669	9 826
<b>Stocks</b>	101 454	0	101 454	169 888
Clients, usagers et comptes rattachés	0	0	0	0
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Autres créances	75 587	0	75 587	135 926
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
<b>Créances</b>	75 587	0	75 587	135 926
Instruments financiers à terme et jetons détenus	433 293	0	433 293	352 269
Disponibilités	485 968	0	485 968	431 134
<b>Divers</b>	919 261	0	919 261	783 404
<b>Actif circulant</b>	1 096 302	0	1 096 302	1 089 217
Prime de remboursement des obligations	0	0	0	0
Ecart de conversion - Actif	5 445	0	5 445	0
<b>Comptes de régularisation</b>	5 445	0	5 445	0
<b>Total</b>	1 142 387	27 972	1 114 415	1 099 043

## Bilan au 31 décembre 2025

<b>BILAN PASSIF</b> <i>montants en €</i>	31/12/2025	31/12/2024
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires	100 848	100 848
Fonds propres complémentaires	0	0
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	0	0
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation	0	0
<b>Réserves</b>	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour le projet de l'entité	0	0
Autres réserves	542 316	641 010
Report à nouveau	0	0
<b>Excédent ou Déficit de l'exercice</b>	-89 809	-98 694
<b>Fonds propres consommables</b>		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	0	0
<b>Fonds propres</b>	<b>553 356</b>	<b>643 165</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Autres fonds dédiés	188 451	126 402
<b>Fonds dédiés</b>	<b>188 451</b>	<b>126 402</b>
Provisions pour risques	5 445	0
Provisions pour charges	0	0
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>5 445</b>	<b>0</b>
Emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	0	0
Concours bancaires	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Instruments financiers à terme	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0
Dettes des legs et donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	28 275	23 994
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	28 618	90 770
Produits constatés d'avance	303 743	212 296
<b>Dettes</b>	<b>360 636</b>	<b>327 060</b>
Ecart de conversion - Passif	6 527	2 416
	0	0
<b>Total</b>	<b>1 114 415</b>	<b>1 099 043</b>

<b>SIPAR</b>
<p><b>Compte de Résultat</b></p> <p>Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025</p>

<i>montants en €</i>	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Cotisations	0	0
Ventes de biens en espèces	297 693	293 587
Ventes de biens en nature	0	0
Ventes de services (hors parrainages)	95 639	56 796
Parrainages	0	0
<b>Produits des tiers financeurs</b>		
Concours publics et Subventions d'exploitation	584 501	422 593
Versement des fondateurs	0	0
Consommation de la dotation consommable	0	0
Générosité du public : dons manuels	73 883	130 681
Générosité du public : mécénats	236 217	303 213
Générosité du public : legs et donations	0	0
Contributions financières	0	0
Reprise s/amortissements	0	0
Reprise s/provisions	0	0
Reprise s/dépréciations	0	0
Produits de cessions d'immos (in)corporelles	2 776	1 513
Utilisation des fonds dédiés	158 603	211 688
Autres produits	3 269	0
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 452 582</b>	<b>1 420 071</b>
Achats de marchandises	70 659	124 357
Variation de stock de marchandises	50 730	33 506
Autres achats et charges externes	577 212	602 168
Aides financières	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	18 990	56 475
Salaires	530 236	556 544
Cotisations sociales	45 819	44 272
Dotations aux amortissements	233	348
Dotations aux dépréciations	0	0
Dotations aux provisions	0	0
VNC des immos cédées	0	0
Reports en fonds dédiés	171 451	104 727
Autres charges	0	0
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 465 330</b>	<b>1 522 397</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-12 747</b>	<b>-102 325</b>
Produits de participations	0	0
Produits d'autres actifs immobilisés	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	4 872	11 426
Reprises de provisions financières	0	0
Reprises de dépréciations financières	0	0
Différences positives de change	3 892	5 538
Produits des immos financières cédées	0	0
Produits nets de cessions de VMP	0	0
Autres produits financiers	346	359
Dotations aux dépréciations financières	0	0
Dotations aux provisions financières	5 445	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	80 729	13 691
VNC des immos financières cédées	0	0
Charges nettes de cessions de VMP	0	0
Autres charges financières	0	0
<b>Résultat financier</b>	<b>-77 062</b>	<b>3 632</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>-89 809</b>	<b>-98 694</b>
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-89 809</b>	<b>-98 694</b>

**Bénévolat**

Bénévolat - Produit	42 625	42 625
Bénévolat - Charge	42 625	42 625
	0	0

## ANNEXE

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été arrêtés le 18 mars 2026 par le Conseil d'Administration.

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025		
Total du bilan		1 114 415.26 €
Résultat :	Déficit	-89 809.10 €

### 1. OBJET SOCIAL, NATURE DES ACTIVITÉS, MOYENS MIS EN ŒUVRE

#### Description de l'objet social de l'entité

L'association a pour but de contribuer à l'éducation des populations défavorisées, en particulier par le développement de la lecture à travers des bibliothèques, la formation des animateurs et l'édition de livres.

Son activité principale s'exerce en Asie du Sud-est et en particulier au Cambodge.

L'association s'emploie à rechercher des fonds publics et privés pour soutenir son action.

#### Description des missions sociales

Sipar est engagé auprès des populations les plus défavorisées du Cambodge. Centrée sur le développement de la lecture, de l'éducation par l'accès aux livres et la lutte contre l'illettrisme, l'association opère dans les 25 régions du Cambodge avec un seul objectif : faire du livre un levier d'éducation, le porter et le rendre accessible aux populations les plus démunies. Avec près de 20% de la population cambodgienne ne maîtrisant pas l'écrit, les programmes de Sipar contribuent à développer l'accès à la connaissance, à l'éducation et à aider les jeunes comme les adultes à progresser sur la voie de l'écrit.

#### Description des moyens mis en œuvre

La gouvernance de l'association est assurée par un Conseil d'Administration de 13 membres, dont un Bureau de 6 membres, à Versailles.

L'entité cambodgienne est sous l'autorité d'un Directeur Général qui rapporte au CA.

Pour la réalisation de ses activités, l'association dispose d'un siège à Versailles avec 2 salariées à temps partiel et d'un bureau à Phnom Penh au Cambodge avec 53 salariés à temps complet.

### 2. FAITS CARACTÉRISTIQUES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE DE L'EXERCICE

En cours d'année, la plus grande partie de la trésorerie disponible en € a été convertie en \$ pour bénéficier d'un taux de change favorable pour les dépenses futures à effectuer dans cette devise, alors que les conversions étaient traditionnellement faites au rythme des

demandes de financement de Phnom Penh. Le taux moyen de conversion (résultant de 2 opérations de conversion) a été de 1 € = 1.080 \$.

Par ailleurs, à la date de clôture, le taux de change était de 1 € = 1.175 \$. Si l'on avait dû convertir les disponibilités alors détenues en \$ vers les €, il en serait résulté une perte de change de 62.620 €. Les règles comptables exigeant de convertir la trésorerie détenue en devise à la date de clôture, au taux de ce jour (même si elle ne sera jamais reconvertie en €), il a été comptabilisé un écart de conversion défavorable de 62.620 € (+ 17.704 € sur le stock des éditions), qui impacte directement le compte de résultat.

### **3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

- 3.1 Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
  - indépendance des exercices,
- et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations actualisé par les règlements ANC 2020-08, ANC 2021-02, ANC 2022-06 et ANC 2023-03 du 7 juillet 2023.
- 3.2 L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
- 3.3 Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.
- 3.4 Immobilisations corporelles : Seuls sont immobilisés les achats de mobilier et matériel financés sur les fonds propres du SIPAR, les acquisitions financées par les sponsors ou institutions sont passées directement en frais des programmes.
- 3.5 Les créances sont évaluées à la valeur nominale. En cas de risque sur leur recouvrabilité, une dépréciation est constituée.
- 3.6 Participations, valeurs mobilières de placement : la valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.
- 3.7 Les fonds dédiés sont déterminés en allouant les financements reçus aux dépenses effectivement réalisées, dans l'exercice, sur les programmes pluriannuels, en fonction de la quote-part globale assurée par le financeur.
- 3.8 Les produits constatés d'avances concernent des financements reçus en 2025 dont la date de fin de projet concerne l'exercice suivant
- 3.9 Événements postérieurs : Il n'y a pas eu, en 2026, d'événements postérieurs susceptibles de remettre en cause l'arrêté des comptes 2025. Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance de circonstances particulières qui remettraient en cause la pérennité des programmes.
- 3.10 Reprise de la comptabilité du Cambodge : la comptabilité du Cambodge est reprise en centralisation, d'après la balance analytique pour conserver un détail par programme (pour les classes 6 charges et 7 produits) et la balance générale pour les

classes 1 à 5 (comptes de bilan). Les comptes mensuels sont convertis au taux de change au jour de conversion de la ressource des euros vers les dollars, pour les programmes financés par les institutions, et au taux moyen du mois fourni par la Banque de France pour les autres opérations. Les actifs et passifs en dollars sont convertis au taux de clôture.

3.11 Changements de présentation prescrits par le Règlement ANC 2022-06 : Le règlement ANC 2022-06 a modifié la présentation de certaines parties du bilan et du compte de résultat, entraînant, en particulier, la quasi-suppression des éléments exceptionnels et des reclassements de rubriques. Ce règlement a été appliqué pour la 1ère fois à l'exercice 2025. Les comptes de l'exercice 2025 sont présentés selon les règles du nouveau règlement.

Lors du premier exercice d'application, les entités présentent le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles de ce règlement. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédant l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

L'impact sur les principaux postes concernés par ce changement de réglementation est le suivant :

- Au niveau du bilan : Les charges constatées d'avance sont présentées au sein de l'actif circulant ; elles étaient présentées antérieurement sur une ligne séparée ;
- Au niveau du compte de résultat : Les subventions d'investissement et les subventions d'exploitation sont regroupées dans le poste « Subventions » compris dans le résultat d'exploitation ; Les « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles », ainsi que les Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation ; Le compte « Quote-part de subvention d'investissement inscrite au résultat » a été comptabilisé dans le compte de résultat d'exploitation ; Du fait de la suppression des comptes de transferts de charges, les opérations ont été comptabilisées selon les dispositions du PCG dans les comptes de produits ou de charges correspondants.

Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024) :

Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025. Par conséquent : -

- Absence de retraitement du résultat 2024 : Les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé.
- Reclassements de présentation : La colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires. -

Impacts significatifs sur l'exercice clos (Exercice 2025) : l'application des nouvelles règles au cours de l'exercice n'a pas conduit à des changements significatifs par rapport aux méthodes antérieures que ce soit au niveau du résultat exceptionnel, ou des suppression des transferts de charges.

## 4. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

### 4.1 - Actif immobilisé et Amortissements

<b>Immobilisations (€)</b>	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	28 361			28 361
Immobilisations financières	9 204	3 321	245	12 280
	<b>37 565</b>	<b>3 321</b>	<b>245</b>	<b>40 641</b>

<b>Amortissements (€)</b>	Durée (ans)	Mode	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles	1-3	L				
Immobilisations corporelles	3-5-10	L	27 738	233		27 971
Immobilisations financières						
			<b>27 738</b>	<b>233</b>		<b>27 971</b>

### 4.2 - Stocks

<b>Stocks par Collection</b>	A l'ouverture	A la clôture	Variation
I Would like to know (JVS)	31 480	22 851	-8 629
I Would like to read (JVL)	14 359	10 980	-3 379
Youth Literature (LJ)	11 467	8 529	-2 938
I can read (JPL)	2 771	2 078	-692
Discover (Animaux)	8 088	3 455	-4 633
Imagiers (FP/LR/LL/IM)	12 411	12 737	326
First Story (AL)	31 458	10 855	-20 604
Life skills (NF)	7 651	4 559	-3 092
Khmer Literature	9 288	5 994	-3 294
Hors séries	8	6	-2
Job orientation	2 713	3 182	468
Montessori (MT / ML)	19 267	3 948	-15 319
Room to read	4 243	1 510	-2 733
Manga	6 171	5 884	-287
Comics series	8 515	4 887	-3 628
<b>Total</b>	<b>169 888</b>	<b>101 454</b>	<b>-68 435</b>

### 4.3 - Fonds propres

<b>Fonds propres (€)</b>	A l'ouverture	Résultat	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Fonds associatifs	100 848				100 848
Ecart de réévaluation					
Réserves stat. ou contractuelles	0				0
Réserves pour le projet					
Autres réserves	641 010	-98 694			542 316
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	-98 694	-89 809	98 694		-89 809
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
	<b>643 165</b>	<b>-188 503</b>	<b>98 694</b>		<b>553 356</b>

#### 4.4 - Fonds dédiés

Fonds dédiés (€)	A l'ouverture	Reçus	Consommés	A la clôture
Jeunesse - AFD			100 637	100 637
Jeunesse - Autres				
Briqueteries - AFD	33 497	18 676	16 287	31 108
Briqueteries - Autres		14 821	18 975	4 154
Bibliothèques mobiles	2 213	2 212	23 650	23 651
Prisons - FID	1 705	1 705		0
Prisons - Autres	67 313	67 313		0
Frais administratifs				
Programmes à préciser	21 675	4 675	11 902	28 902
<b>TOTAL</b>	<b>126 402</b>	<b>109 402</b>	<b>171 451</b>	<b>188 451</b>

#### 4.5 - Fonds dédiés et Produits constatés d'avance

Fonds dédiés + Produits d'Avance (€)	A l'ouverture	Reçus	Consommés	A la clôture
Jeunesse - AFD		408 760	277 638	131 122
Jeunesse - Autres				
Briqueteries - AFD	47 240	253 632	180 456	120 416
Briqueteries - Autres	59 743	6 173		65 916
Bibliothèques mobiles	52 292	50 237	102 529	0
Prisons - FID	69 292	43 254	112 546	0
Prisons - Autres	19 457	23 383		42 840
Frais administratifs	39 675	187 253	226 928	
Programmes à préciser	51 000	80 902		131 902
<b>TOTAL</b>	<b>338 699</b>	<b>1 053 593</b>	<b>900 097</b>	<b>492 195</b>

Ce tableau est fourni pour établir le lien avec les recettes prises en produits sur l'exercice

#### 4.6 - Provisions

Provisions (€)	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques & charges	0	5 445	0	5 445
	<b>0</b>	<b>5 445</b>	<b>0</b>	<b>5 445</b>

#### 4.7 - Etat des échéances

Échéance des créances (€)	Total	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	8 191		8 191
Clients douteux			
Autres Clients			
Autres créances	75 587	75 587	
Charges constatées d'avance			
	<b>83 779</b>	<b>75 587</b>	<b>8 191</b>

<b>Échéance des dettes (€)</b>	Total	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts & dettes - Etablissements de crédit	0	0	0	0
Emprunts - Groupe & Associés	0	0	0	0
Autres emprunts	0	0	0	0
Fournisseurs	0	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	28 275	28 275	0	0
Autres dettes	28 618	28 618	0	0
Produits constatés d'avance	303 743	303 743	0	0
	<b>360 636</b>	<b>360 636</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.8 - Comptes rattachés

- **Charges à payer**

Les charges à payer concernent uniquement des charges de gestion courante.

<b>Charges à payer (€)</b>	
Emprunts et dettes Ets de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	26 722

- **Produits à recevoir**

Les produits à recevoir concernent des produits de gestion courante.

<b>Produits à recevoir (€)</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	75 198
Valeurs mobilières de placement	

#### 4.9 - Comptes de régularisation

- **Charges et produits constatés d'avance**

Ces rubriques ne contiennent que des éléments liés à l'exploitation normale. Les produits constatés d'avance sont des financements obtenus en 2024 et imputables à 2025 ou après.

<b>Charges constatées d'avance (€)</b>	

<b>Produits constatés d'avance (€)</b>	303 743

#### 4.10 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au coût d'acquisition.

<b>Instruments financiers à terme (€)</b>		Valeur d'achat	Valeur vente	+/- value latente
Comptes sur livrets €		35 597	35 597	-
Dépôt à terme en \$	500 000 \$	425 532	425 532	
Compte retraites bloqué PP €		7 761	7 761	
<b>TOTAL</b>		<b>468 889</b>	<b>468 889</b>	

<b>Disponibilités (€)</b>	Montant Devise	Taux : 1 € =	Valeur Euros
Caisse en €			1 496
Caisses en US \$	9 033 \$	1.175 \$	7 688
Banques en €			76 985
Banques en US \$	427 939 \$	1.175 \$	364 203
			<b>450 371</b>

## 5. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 5.1 - Subventions et dons

<b>Subventions d'exploitation et Dons (€)</b>	publiques	privées
Agence Française de développement (Jeunesse et briquèteries)	458 094	
Fonds pour l'Initiative et le Développement (FID) (Prisons)	112 546	
Mécénat		328 578
Dons manuels		51 979
<i>les montants indiqués sont les ressources utilisées dans l'exercice</i>	<b>570 640</b>	<b>380 556</b>

### 5.2 – Compte annuel des Emplois et Ressources collectées auprès du publics

<b>SIPAR</b>		
<b>Compte d'Emploi Annuel des Ressources collectées auprès du public</b>		
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025		
<i>montants en €</i>	2025	2024
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>Produits de la générosité du public</b>		
Cotisations sans contrepartie		
Dons manuels	<b>73 883</b>	<b>130 681</b>
Mécénat	<b>236 217</b>	<b>303 213</b>
Autres produits		
<b>Total des produits</b>	<b>310 100</b>	<b>433 894</b>
<b>Charges par destination</b>		
<b>Missions sociales</b>		
Réalisées en France		
par l'organisme		
versement à d'autres organismes		
Réalisées à l'étranger		
par l'organisme	<b>262 492</b>	<b>372 838</b>
versement à d'autres organismes		
<b>Frais de recherche de dons</b>		
Frais d'appel à la générosité du public	<b>11 457</b>	<b>13 624</b>
Frais de recherche d'autres ressources		
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>36 151</b>	<b>47 432</b>
<b>Total des charges</b>	<b>310 100</b>	<b>433 894</b>
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 5.3 - Rémunérations

Rémunération des 3 plus hauts cadres bénévoles ou salariés (art 20 de la loi 2005-586 du 23 mai 2006) : Tous les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre bénévole.

Moyenne des trois rémunérations mensuelles brutes les plus élevées (France + Cambodge) : 2 400 €.

## 6. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 - Indemnités de départ à la retraite

Indemnités de départ en retraite : Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite n'ont pas fait l'objet de provision dans les comptes, compte tenu du faible effectif en France (2 personnes) et n'ont pas été évalués. Au Cambodge, avec la mise en place d'un système de retraite cambodgien, la partie Retraites est désormais intégrée aux salaires, seule la partie Fonds de solidarité a été conservée. Selon les termes du contrat, les fonds peuvent être versés pour raison autre que départ.

### 6.2 – Effectif

<b>Effectif moyen</b>	France	Cambodge
Effectifs moyens ETP	1	53
Effectifs en CDD		11
Effectifs en CDI	2	42